

Question mise à l'étude

Objektyp: **Group**

Zeitschrift: **Bulletin pédagogique : organe de la Société fribourgeoise d'éducation et du Musée pédagogique**

Band (Jahr): **59 (1930)**

Heft 6

PDF erstellt am: **21.06.2024**

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

VIII. Du 1^{er} juin au 1^{er} octobre, aucun travail écrit n'est imposé aux élèves *de la campagne*.

IX. Aucun devoir ne peut être donné le matin pour l'école de l'après-midi.

X. Le maître peut proposer à ses élèves des travaux facultatifs en vue d'exercer leur activité personnelle et de développer leur esprit d'observation et de recherche.



QUESTION MISE A L'ÉTUDE

M. l'Inspecteur F. Barbey nous communique un utile schéma concernant le sujet mis à l'étude par le comité de la Société d'Education

Sujet : Les devoirs (oraux et écrits) à domicile en fonction de l'activité personnelle de l'enfant.

1^o Il est indispensable pour le succès que l'enseignement soit donné en classe de manière à stimuler et encourager l'activité personnelle de l'enfant et à l'épanouir davantage.

2^o Comment l'enseignement ainsi compris peut-il être confirmé et complété par le travail personnel à domicile ?

3^o Nature des devoirs à domicile selon la tendance vers le but ci-dessus indiqué : lectures personnelles, observations, exercices divers, dessins, constructions, recherches, notes personnelles.

4^o Dosage rationnel des leçons et exercices oraux et écrits à domicile, dans le cours de la semaine, de façon à obtenir un rendement intellectuel convenable et un exercice fructueux de l'initiative individuelle. Exagérations à éviter.

5^o Contrôle, utilisation et sanction en classe des études et des travaux à domicile.

6^o Résultats intellectuels et moraux que doit atteindre une organisation ainsi comprise des tâches à domicile.

Les travaux des membres du personnel enseignant faisant partie de la Société fribourgeoise d'Education seront remis aux rapporteurs des arrondissements pour le 30 novembre 1930. Les rapports de ces derniers seront livrés au rapporteur général pour le 31 janvier 1931.

La mission de qui surveille consiste bien plus à empêcher les fautes qu'à les constater et à les punir.

Si les poissons ne mangent pas les pommes, ce n'est pas par force de caractère.

Les vérités sont jalouses ; on ne peut les aimer sans haïr beaucoup d'erreurs.

CH. JOURNET.

On devient ce qu'on lit.

G. HOORNAERT.